

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du vendredi 9 septembre 2022

Présents :

AKRAM Najib	DERBECOURT Philippe	MECHAIN Georges
BARBARIN Sandrine	DIDIER Francis	PARISOT Véronique
BENHAMOU Eric	DUMONT Gamra	PERONNET Dominique
BENSALAH Abdelkader	GOUDENOVE Anne	POUPEE Janick
BOULET Philippe	GOUTTENOIRE Corinne	ROSADINI Patrick
BOUZRAR Maryvonne	HAAS Jean-Luc	SEVE Patrice
CHARRIER Audrey	HARRATHI Mounir	SORRENTE Sophie
CHEREAU Franck	LAUFFENBURGER Patrick	VENET Gilles
DALLERAC Francis	LAURENCE Bernardina	VITRAC Frédérique
DELPEYROUX Pierre	MARMION Chantal	

Excusés :

BRESSY France
FERACCI Jean Michel
FLORENTIN Anne-Laure

Non excusée :

Invité de droit : CHERDIEU Gilles (DTN)

Le Secrétaire Général ouvre la séance à 17h05.

1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 3 JUIN 2022

Le projet de procès-verbal est proposé au vote du Conseil d'administration et celui-ci est adopté à l'unanimité.

2- SUJETS D'ACTUALITE PRESENTES PAR LE PRESIDENT

Le Président informe le conseil d'administration que le dôme de Villebon est en instance de vente de la part de la FFJDA. Pour le moment, nous pourrions l'utiliser jusqu'en décembre 2023.

La fédération pouvait être intéressée par un tel achat mais ce sera finalement une société immobilière qui réalisera vraisemblablement cette opération.

Il ne s'agit pas pour nous d'une très bonne nouvelle car il est toujours aussi difficile d'obtenir des salles sur Paris d'autant qu'il faut subvenir aux besoins de toutes les disciplines. La décentralisation des compétitions est donc amenée à se développer.

En terme de rentrée de licences, nous nous situons à plus de 4 000 licences par rapport à la saison dernière. C'est un chiffre tout à fait encourageant vu que nous ne sommes plus délégataire pour la discipline du Wushu.

La cotisation fédérale devra, cette année encore, être demandée par les ligues régionales car notre système d'information n'est pas encore totalement prêt. Dès le lancement de SIKADA, prévu pour janvier 2023, les cotisations seront directement prélevées via notre base de données. Le programme permettra également d'avoir une cotisation flexible entre les territoires. Cet outil, dont on sera propriétaire, nous donnera davantage d'autonomie par rapport à nos besoins.

L'organisation du dernier Open de Paris n'a pas été aisée car beaucoup de nations ont eu d'énormes difficultés pour pouvoir venir en France à cause des restrictions sanitaires en vigueur à l'époque. Cette saison encore, l'organisation de cette compétition internationale se fera en dehors du circuit de League 1.

Et enfin, la fédération s'est portée candidate pour l'organisation des Championnats du Monde de 2025.

3- INTERVENTION DE LA TRESORIERE GENERALE

Nous avons clôturé la saison 2021/2022 avec 215 000 licenciés.

Pour l'instant, le résultat est positif de quelques 135 000 € grâce notamment à une aide exceptionnelle de l'ANS de 417 000 €. A cela il faut également rajouter une hausse de 15 000 licences par rapport aux prévisions initiales.

Le Conseil régional de l'Île de France a également versé une subvention de 170 000 €.

Tous ces éléments nous permettent d'aborder plus sereinement la saison à venir.

Pour revenir sur la question de Mme Barbarin posée lors de la dernière réunion du conseil d'administration, la ligne 15 de la situation financière présentée a été régularisée avec l'écriture des factures liées aux assurances des licences.

4- INTERVENTION DU DTN

Le DTN indique que l'actualité de la direction technique nationale est dense.

Il débute ainsi son intervention en indiquant que M. Cecil Boulesnane a réussi son concours et devrait donc prochainement intégrer le corps des cadres d'Etat au sein de la fédération.

Le DTN rappelle par la suite certaines dispositions des directives techniques nationales dont notamment les modalités de nomination des équipes techniques. La volonté de la direction technique nationale est de pourvoir autant que possible tous les postes vacants.

Pour ce qui est des équipes de France, la sélection pour les championnats du monde jeunes qui doivent se dérouler à Konya en Turquie est faite. Il est à noter que deux

catégories supplémentaires ont été instaurées pour cette édition des championnats du monde, à savoir les -61kg en cadettes et -66kg en juniors féminine.

La sélection pour les Jeux Européens suivra la même procédure de ranking que celle qui avait été mise en place pour les JO. En outre, il est important de préciser que le karaté est inscrit, en tant que discipline additionnelle aux « Global Games » (JO pour les personnes déficientes mentales) qui doivent se tenir à Vichy en juin 2023.

Durant la période estivale, des membres de l'Equipe de France ont participé à une tournée des bases de loisirs en Ile de France. Le retour de cette action est plutôt positif.

Le dispositif ministériel d'aide à destination des clubs « pass'sport » est renouvelé pour cette année.

Concernant maintenant la formation, le TFP, futur diplôme professionnel de la fédération, est toujours en attente d'une validation de la part de France Compétence qui devrait avoir lieu lors d'une commission qui doit se tenir à la fin du mois d'octobre. Audrey Charrier demande quand pourront commencer les formations du TFP ?

Réponse : la fédération est prête et n'attend plus que la validation de France Compétence.

Véronique Parisot demande quel est le niveau de reconnaissance du TFP ?

Réponse : il s'agit d'un diplôme de niveau 3.

Janick Poupée demande si les dates de dépôt des dossiers seront diffusées ?

Réponse : La diffusion se fera via le site internet de la fédération.

Patrice Sève souhaite savoir si les postes de responsable technique et de responsable d'arbitrage pour le Yoseikan budo sont maintenus ?

Réponse : Ces postes sont bien maintenus pour la saison à venir.

5- L'ASSEMBLEE GENERALE ET LA REUNION DES PRESIDENTS DES ORGANES DECONCENTRES

Le conseil d'administration est informé que l'assemblée générale de la fédération se tiendra le 28 janvier 2023

Le président rappelle qu'il ne faut pas confondre le rôle de l'assemblée générale de celui du colloque qui se tiendra ce week-end.

6- APPROBATION DES REGLEMENTS FEDERAUX POUR LA SAISON 2022/2023

Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité les règlements fédéraux.

Francis Dallerac demande si des dispositions réglementaires existent concernant la tenue des pratiquants ?

Réponse : Le règlement intérieur de la fédération comporte un article sur la tenue autorisée sur les compétitions fédérales.

7- POINT DE SITUATION SUR LA LIGUE REGIONALE CORSE

Ce point est à traiter avec le point 9 de l'ordre du jour.

8- POINT DE SITUATION DU COMITE DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

Le retrait d'attributions décidé lors de la précédente réunion a été notifié au comité départemental. Les clubs ont également été informés de cette situation.

Les clubs ont donc désormais la possibilité d'inscrire directement leurs compétiteurs aux compétitions régionales. Les passages de grades et les formations seront assurés par la fédération.

9- RECONNAISSANCE DU COMITE DEPARTEMENTAL DE LA CORSE DU SUD

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la constitution du comité départemental de la Corse du Sud.

Les courriers adressés à la ligue Corse et aux clubs sont présentés au conseil d'administration. La ligue n'aura donc plus de mission fédérale pour le moment. Les différentes missions seront ainsi confiées aux 2 comités départementaux constitués.

10-COMPOSITION DE L'ORGANE DISCIPLINAIRE D'APPEL

Suite à la démission du président de l'organe M. Charles Barrangou, le conseil d'administration nomme à l'unanimité M. Robert Vincent en tant que Président de l'organe disciplinaire d'appel de la FFKDA.

Sandrine Barbarin souhaite savoir de quelle manière est diffusée l'information des postes vacants et quel est le profil recherché ?

Réponse : Robert Vincent était déjà membre de cette commission et en devient simplement Président. Ensuite, en cas de vacance de poste, l'information est diffusée auprès de personnes disposant de compétences juridiques et possédant une indépendance vis-à-vis de la fédération.

11- ETAT DES LICENCES

A ce jour le nombre de licences enregistrées est satisfaisant et est en augmentation par rapport à l'année N-1, comme on a pu le voir précédemment.

12- PARTICIPATION D'UNE DELEGATION FRANCAISE AUX CHAMPIONNATS DU MONDE DE KRAV MAGA

Eric Benhamou a demandé par écrit que ce point soit inscrit à l'ordre du jour. Il souhaite donc qu'une délégation française participe à cette compétition.

Le Président ne souhaite pas la participation d'une délégation française car il ne s'agit pas d'un Championnat du Monde où participent des nations membres de la fédération internationale mais d'une compétition ouverte à tous. Participer donc à une telle compétition dessert les intérêts de la fédération et ne ferait que légitimer les dissidents à notre fédération. Une telle participation n'est donc pas acceptable. Si des compétiteurs français veulent participer à une telle épreuve, ils peuvent le faire à titre individuel.

13- QUESTIONS DIVERSES

Franck Chereau demande si le poste qu'occupait Cecil Boulesnane sera conservé par la fédération et à quel moment nous aurons la réponse pour l'organisation des Championnats du Monde 2025 ?

Réponses : la fédération essaie de conserver ce contrat et d'en faire bénéficier un autre intervenant et nous devrions obtenir une réponse courant 2023 pour l'organisation des Championnats du Monde.

En l'absence de questions complémentaires, le Secrétaire Général clos la séance à 19h30.

Le Président
Francis DIDIER

Le Secrétaire Général
Philippe BOULET